

**Règlement du concours de nouvelles 2019
organisé par la Ville de Saint-Coulomb**

- 1) Le concours est ouvert à tous :
 - catégorie enfants jusqu'à 10 ans
 - catégorie ados jusqu'à 16 ans
 - catégorie adultes
- 2) Le thème en est : « Au commencement »
- 3) La nouvelle ne devra pas dépasser 1500 mots (ou 9000 caractères) et devra être saisie en Times New Roman 12, avec un interligne de 1,5 si possible. Elle devra être impérativement au format .odt (open office) ou .doc (word). Les pages devront être numérotées, le titre bien en vue sur la première page et aucun élément personnel ne devra apparaître.
- 4) Il ne sera accepté qu'une seule nouvelle par personne.
- 5) Le plagiat n'est pas toléré.
- 6) La date de clôture des envois des dossiers est fixée au samedi 22 juin 2019. Seul l'envoi par messagerie électronique sera accepté, à l'adresse suivante : bibliotheque@saintcoulomb.com. Dans le message devront figurer toutes les données personnelles des participants (nom, âge, adresse, téléphone, e-mail). La nouvelle sera envoyée en fichier joint. Pour les mineurs, l'autorisation parentale devra être jointe, complétée et signée. Elle peut être téléchargée sur le site de la mairie : <https://www.saintcoulomb.com>.
- 7) La Ville disposera librement des textes qui pourront faire l'objet d'une lecture publique, d'une parution ou de tout autre usage sans que l'auteur puisse s'y opposer.
- 8) Un jury composé de plusieurs professionnels du livre lira toutes les nouvelles et délibérera.
- 9) Le résultat du concours sera annoncé à l'occasion de la journée « Lire-Écrire à Saint-Coulomb » le samedi 20 juillet 2019. Les trois premières nouvelles gagnantes de chaque catégorie recevront un prix.
- 10) L'auteur ou son représentant légal doit accepter le droit à l'image.
- 11) Pour tout renseignement complémentaire, les participants peuvent téléphoner à la bibliothèque, au : 02 99 89 48 15.
- 12) La participation vaut acceptation des conditions du présent règlement.